



**ADULLACT**

## Communiqué de Presse

Montpellier, le 19 juillet 2022

# En 2022, devenez un « Territoire Numérique Libre » !

**Depuis 2016, le label Territoire Numérique Libre encourage et récompense les usages numériques libres dans les collectivités territoriales.**

Créé par l'association ADULLACT et soutenu par plusieurs associations et acteurs du Libre, le label « Territoire Numérique Libre » réunit chaque année les collectivités qui ont fait le choix de privilégier les **usages numériques libres, ouverts et collaboratifs** sur leur territoire. Ce label encourage l'utilisation et le développement de logiciels libres, vecteurs d'indépendance, de souveraineté numérique et d'économie d'argent public.

Parce qu'il évalue précisément la stratégie et les usages de la collectivité, le label est un outil d'auto-évaluation pour les services concernés, mais également un **outil de sensibilisation** à destination des élus, agents et administrés.

Cette année, les critères de sélection évoluent pour s'adapter aux nouveaux enjeux du numérique. Certaines questions ont été affinées afin de valoriser au maximum les efforts fournis par les collectivités territoriales.

Pour participer à cette nouvelle édition, le dossier de candidature en ligne doit être déposé avant le **10 octobre 2022** sur la plateforme **demarches.adullact.org**.

L'annonce des résultats et la remise des labels auront lieu le 8 novembre 2022 à Paris, durant l'événement **Open Source Experience**, avec le soutien de Systematic Paris Région.

Le label est soutenu par les associations AFUL, April, Déclic, par le Conseil National du Logiciel Libre, le Cluster NAOS et la commune de Saint-Martin-d'Uriage.

### Infos :

<https://territoire-numerique-libre.org>

### Contact :

Camille TILLATTE  
Chargée de Communication  
[camille.tillatte@adullact.org](mailto:camille.tillatte@adullact.org)

### Twitter :

@TerrNumLibre #TNL2022

[Voir le formulaire de candidature Territoire Numérique Libre 2022](#)